

SALON DE MAI

Comité Directeur

Président : Gaston Diehl
Secrétaire Générale : Jacqueline Selz

Assadour, Brown, Charpentier, Coutaud, Couturier, Dayez, Delahaye,
Despierre, Dorny, Etienne-Martin, Gili, Gilioli, Labisse, Caroline Lee,
Lobo, Pignon, Poncet, Singier, Stahly, Vieillard, Vimard, Viseux,
Isabelle Waldberg. Secrétaire du Comité : Yvon Taillandier

Association
régie par la Loi de 1901
Siège social :
8, rue Victorien Sardou
PARIS 16^e
Tél. 288 44-01
C.C.P. 4.630.63 Paris

Paris, le 20 Mars 1974

Cher Ami,

Le Comité Directeur serait heureux de vous compter parmi
les exposants du 30^e Salon de Mai (1974) qui aura lieu :

dans les salles New-York, 14-16, Quai de New-York, Paris-16^e
(métro Alma) pour la peinture et la gravure.

Les sculptures seront exposées sur les terrasses du Musée National
d'Art Moderne et du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris donnant
sur le quai de New-York.

Vernissage Samedi 25 Mai, de 15 heures à 23 heures.

L'organisation du Salon et l'impression du catalogue réclamant
des délais importants, nous vous demandons d'avoir la gentillesse de nous
retourner votre notice avant le 20 Avril.

Avec nos amitiés

Pour le Comité Directeur

J. Selz
Secrétaire générale

Prière de tourner la page.....

Renseignements

Vous êtes invité à exposer une sculpture. Les sculptures devant être exposées dehors, prière de prévoir un matériau résistant aux intempéries et suffisamment stable en cas de vent violent. Ces conditions d'exposition rendent indispensable que votre oeuvre soit de grand format ou, du moins qu'une de ses dimensions dépasse un mètre.

Si un socle est nécessaire à votre oeuvre, nous vous demandons de l'apporter.

Frais de participation : 120 francs par exposant, à régler avant le dépôt de votre oeuvre, au nom du Salon de Mai, 8, rue Victorien Sardou - 75016 - Paris

soit à son chèque postal n° 4.630.63 Paris
soit par chèque bancaire.

Ne pas envoyer de lettre recommandée.

Dépôt des oeuvres : les lundi 20 et mardi 21 Mai, de 10 H. à 19 H.

sur les terrasses du Musée National d'Art Moderne et du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, côté quai de New-York.

Le certificat de dépôt ci-joint vous servira de reçu.

Tous les frais d'emballage et de transport aller et retour et, s'il y a lieu, les frais de douane et de manutention sont à la charge de l'exposant.

Retrait des oeuvres : le Vendredi 28 et le Samedi 29 Juin, de 10 H. à 18 H.
Même lieu que pour le dépôt.

Après le 29 Juin toute oeuvre qui n'aura pas été retirée sera, dans les jours à venir et aux frais de l'exposant, transportée et entreposée dans les magasins de l'Agence Maritime Delamare à Ivry (téléphoner à BOL. 67-49) où elle ne pourra pas rester plus d'un mois.

ASSURANCE : Le Salon de Mai n'assurant pas les oeuvres, décline toute responsabilité. Il appartient donc au propriétaire de l'oeuvre de l'assurer lui-même, contre tous-risques, vols, détériorations, etc., ce que nous lui conseillons vivement.

Au cas où votre oeuvre serait vendue, nous vous demandons de prévoir dans son prix de vente un pourcentage de 10 % pour frais de secrétariat.